



Rouen, le 24 juin 2021

Mme Virginie GUILLAUMET
Présidente
Collectif Cultures Jazz
3 bis Rue Auguste Vacquerie
76490 VILLEQUIER

Objet : Demande de subvention pour l'organisation de l'action "Du Jazz dès l'Aube"

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier du 02 juin 2021, enregistré sous le numéro 21018030.

Celui-ci est transmis à la direction chargée de son instruction.

Je vous prie de bien vouloir rappeler dans toute correspondance future relative à ce dossier, le numéro d'enregistrement afin d'en faciliter le traitement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Bertrand BELLANGER

Collectif culture Jazz

1 message

BOUGET Célia <celia.bouget@seinemaritime.fr>
À : "anjiragestion@gmail.com" <anjiragestion@gmail.com>

2 août 2021 à 14:38

Bonjour,

Je viens de réceptionner une copie papier du mail que vous avez adressé au Président du Département le 22 juin dernier.

Je n'ai pas la pièce jointe « présentation final », pouvez-vous me l'envoyer ?

Je vous en remercie.

Cordialement.

Célia BOUGET

Département de la Seine-Maritime

Direction de la Culture et du Patrimoine

Cellule Action Culturelle et Territoriale

Tél : 02.35.15.69.82

Mail : celia.bouget@seinemaritime.fr



Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.



LE DÉPARTEMENT TOUJOURS À VOS CÔTÉS. PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES. ENSEMBLE RESTONS MOBILISÉS.

****Ce message et toutes les pièces jointes sont transmis à l'attention exclusive de ses destinataires, peuvent être confidentiels, et contenir des données à caractère personnel ou sensibles. Si vous recevez ce message par erreur et/ou si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce message, sa lecture, sa copie, sa diffusion, sa publication ou son utilisation sont strictement interdites. Merci dans ce cas de le détruire ainsi que les pièces jointes s'y rattachant sans en garder copie et d'avertir immédiatement l'expéditeur. Tout message électronique est susceptible d'altération et le Département de la Seine-Maritime décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié. Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce message que si nécessaire.